

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 7 FEVRIER 2022

Séance N° 4

Étaient présents : Mme Sabine BERGOUGNOUX—Mme Marie Noëlle NOUAILLES - Mme Catherine LECONTE – M. Bruno PIQUE — Mme Myriam BERTORELLO – M. Jean-Martial COURTY – Mme Cécile DELON - Mme Sylvie SÉGOVIA — M. Marc LANDELLE – M. Anthony POUVREAU – M. Mathieu POUYER – Mme Daphné BONNANS – Mme Isabel MOULINET– Mme Françoise ROUZIE — Mme Émilie CROISE — Mme LAROUSSINIE Francine- M. GRAILHE Thierry- Mme FILLATRE Francine- Mme GUILLIOD Karine- Mme LAVERON Isabelle

Étaient absents remplacés :

Étaient absents excusés : Mme Marie CASTRO, Mme Corinna LAVERGNE, M. Sébastien BLONDEL, M. Olivier ROBERT

Début de la séance 17 H 38

Le quorum étant atteint (20 membres présents), Madame la Proviseure ouvre la séance à 17h38

Secrétaire de séance :

Mme Leconte

L'ordre du jour est présenté. S'y ajoute une motion des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Approbation du PV de la séance du 23 novembre 2021

Pour : 20 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 34

Contrats et conventions

1) La proviseure demande aux membres du CA l'autorisation de signer un contrat avec la compagnie professionnelle de spectacles vivants « Sauterelles en scène » pour la représentation de « Mirage de vivre » destinée à toutes les classes d'entrants dans le cadre du Parcours Santé. Cette action de prévention des addictions s'inscrit dans un projet vaste financé en partie par la MDELCA, si bien que l'établissement n'a à sa charge que 338€

Pour : 20 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 40

2) La proviseure demande aux membres du CA l'autorisation de signer un contrat avec Public Labos pour des prestations de contrôles d'hygiène alimentaire pour un montant de 1640 € HT.

Pour : 20 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 35

3) La proviseure demande aux membres du CA l'autorisation de signer une convention avec l'AFDET Occitanie pour la remise du prix départemental et académique du Florilège du chef d'œuvre d'une valeur de 800€, remporté par les CAP MV en 2021 sous l'égide de Mme Poulet et de M. Pouvreau

Pour : 20 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 36

4) La proviseure demande aux membres du CA l'autorisation de signer une convention de mise à disposition gratuite de l'exposition « Dessine moi l'écologie » avec la MGEN

Pour : 20 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 37

Préparation de la rentrée scolaire 2022

Arrivée de M. Jodar Axel à 17h45

Les effectifs prévisionnels de la DSDEN sont de 294 élèves à la Section d'Enseignement Professionnel (SEP) et de 319 élèves au LGTen **pré bac**.

A ce jour, on a 300 élèves à la SEP et 345 au LGT pré bac

La structure pédagogique de la SEP évolue, avec la montée pédagogique en terminale du BP Logistique, mais le nombre de divisions reste identique : 19 car la 2^{ème} promotion de CAP MV sort.

Sur le LGT, c'est exactement le même nombre de divisions mais leur effectif diminue, surtout en 1^{ère} Générale et en SGT. Cela augure d'une rentrée 2023 encore difficile car le vivier de SGT susceptible de nourrir les 1^{ères} générales serait alors très amoindri. C'est le maintien de la 3^{ème} 1^{ère} générale qui est en jeu pour 2023-2024.

Les effectifs actuels de 4^{ème} au collège sont importants (50 élèves de plus que les 3^{èmes} de cette année), ce qui permet d'espérer une promotion de SGT à la RS 2023 plus conséquente. Cela dit, le contexte démographique global est actuellement à la baisse dans le 1^{er} degré (-400 élèves dans le 82) et cela impactera forcément le 2^{ème} degré dans quelques années.

A noter : la prévision d'effectifs en 1^{ère} (74 selon la DSDEN) semble sous-évaluée (80 selon la Proviseure)

Les dotations horaires ont été attribuées le 18 janvier : 762.8 heures-postes + 78 heures supplémentaires année et 3 Indemnités pour Missions Particulières (IMP) pour la SEP ; (748/74 l'an passé) ; la dotation augmente logiquement avec l'ouverture de la terminale BCP logistique.

531.8HP / 64 HSA et 9 IMP pour le LGT.(551.5 HP + 82.5 HSA l'an passé avec, alors, une division de plus en SGT)

Répartition des moyens par division au LGT :

- Les dédoublements du tronc commun (français, maths, philo, enseignements scientifique, LV, physique-chimie, SVT, SNT) sont à ce jour maintenus mais ils feront l'objet d'une discussion en juillet, une fois les effectifs réels des 1^{ère} G connus. En effet, les prévisions de la DSDEN sur ce niveau supposent des classes à 24 / 25 élèves.
- L'accompagnement personnalisé « besoins » passe à 0.75 en SGT et à 0.5 en 1^{ère} et terminale.
- L'accompagnement au choix et à l'orientation est maintenu en terminale, 1^{ère}, SGT à hauteur de 0.5 h.
- Les 3 enseignements optionnels, sur lesquels 12 à 20 élèves se sont positionnés, sont proposés à 2 h au lieu de 3h. On peut passer à 3h en ponctionnant les dédoublements mentionnés plus haut.
- A ce jour, projection sur 12 groupes d'EDS en 1G et 11 en TG. Le nombre de groupes d'EDS évolue à la hausse par rapport à cette année où nous n'en avons que 10 en terminale.

Répartition des moyens par division au LP

- Les dédoublements dans les disciplines générales augmentent et sont répartis en fonction des effectifs des sections.
- L'accompagnement personnalisé augmente, en particulier en TBCEP, afin de mettre en œuvre les modules d'insertion professionnelle et de préparation à l'enseignement supérieur.

Répartition des moyens par disciplines au LGT

- On aura besoin de BMP de 15 et 14 h en HG et SES et de petits BMP (3 à 7 heures) en SVT, philosophie, lettres, espagnol. En EPS, le partage se fait avec le LP et en italien, avec le collègue J. Rostand.
- Situation du BTS : les besoins diminuent car les montants en 2^{ème} année ne seront pas nombreux. Cela fait 2 ans que les collègues assurent l'enseignement des disciplines spécifiques à 3. Le 2^{ème} poste L8011, vacant, peut être supprimé sans conséquence.
- En L1412, nous avons un poste vacant, qui de plus ne correspond pas à nos besoins d'enseignement : la spécialité SIN suppose que l'on accueille un collègue de L 1413. Il convient donc de supprimer le poste L 1412 (SII option Energie) pour demander la création d'un poste L 1413 (SII option information numérique)

Répartition des moyens par disciplines au LP

- Besoin d'un BMP de 10 h en conduite routière et d'un BMP de 7 h en lettres-espagnol. Le BMP de maths sera complet (18h) une fois la décharge actée. En EPS, on aura un BMP complet avec l'appui du LGT, mais on aura également besoin d'un BMP de 7HP, à partager avec un autre établissement. Les 2 temps partiels sur le lycée polyvalent dans la discipline et la baisse des effectifs en LGT ne permettent pas pour le moment d'envisager la création d'un poste.
- La montée en terminale du BCP logistique augment les besoins en P 8038. Or ce sont des postes spécifiques nationaux. Sa création a donc été demandée en décembre dans le cadre du mouvement correspondant.

Les répartitions discutées en conseils pédagogiques puis en conseils d'enseignement ne seront pas soumises au vote lors de cette séance : la structure peut en effet encore évoluer, notamment en raison des choix d'EDS des 1ères et terminales générales. Les effectifs réels en juillet sont également facteur de modification.

La Proviseure demande aux membres du Conseil d'administration leur avis sur l'ouverture d'un poste spécifique national en P8038

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 39

La Proviseure demande aux membres du Conseil d'administration leur avis sur la fermeture d'un poste vacant en L8011 :

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 38

La Proviseure demande aux membres du Conseil d'administration leur avis sur la fermeture d'un poste vacant en L1412

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 41

La Proviseure demande aux membres du Conseil d'administration leur avis sur l'ouverture d'un poste en L1413

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N° 43

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Motion des personnels

Les personnels du lycée Jean-Baylet réunis en heure d'information syndicale souhaitent alerter des effets constatés de la réforme du lycée et de la gestion de la crise sanitaire.

*- **Au niveau sanitaire**, les représentants syndicaux demandent depuis deux ans déjà des détecteurs de CO2, des purificateurs d'air et des masques FFP2. Le ministère se décharge de ses responsabilités sur les collectivités locales, ce qui crée des inégalités. Depuis un mois, en dépit de la communication qui insiste sur l'ouverture des écoles, nous avons un nombre croissant d'élèves absents. Les effectifs changent constamment, ce qui rend la préparation des examens compliquée. La gestion de la crise donne toujours autant un sentiment d'improvisation : on se demande à quelle situation correspondent les niveaux 3 et 4 du protocole. Pendant deux ans, nous n'avons disposé que de masques grand public en tissus et d'un détecteur de CO2 pour tout l'établissement. Cela ne fait qu'une semaine que nous disposons de masques chirurgicaux. Certaines salles (salles C100, A06, A05) sont toujours insuffisamment ventilées.*

*- **Au niveau salarial**, derrière les annonces, le ministre n'a fait que de maigres revalorisations pour les collègues en début de carrière. 66% des enseignants n'ont pas connu de véritable revalorisation. La prime informatique n'a pas concerné les CPE et les documentalistes, alors qu'elle a été accordée aux PsyEN. Le gel du point d'indice correspond, depuis le début des années 2000, à une perte de 20% de pouvoir d'achat (Source : [https://www.senat.fr/rap/l21-163-314-3141.pdf](https://www.senat.fr/rap/l21-163-314/l21-163-3141.pdf)). La France reste en queue des classements de l'OCDE pour la rémunération de ses enseignants : seuls le Royaume-Uni et le Portugal font pire. Le Grenelle de l'éducation, qui promettait une revalorisation du métier, débouche sur davantage de remises en cause du statut. Concernant les AESH, certains personnels fournissent 29 heures par semaine pour un salaire autour de 900 euros, sans perspective d'évolution : c'est inacceptable.*

*- **Au niveau des ressources humaines**, le recours aux contractuels s'est encore accru : ces derniers représentaient 14,5% des enseignants en 2017, ils sont désormais 22% (Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/661708-en-5-ans-la-part-de-contractuels-a-l-education-nationale-est-passee-de-145-a-22>). Sur cinq ans, en prétendant améliorer l'encadrement des élèves, le ministre aura supprimé 7900 postes, ce qui correspond à une centaine d'établissements comme le nôtre (Source : https://snuep.fr/wp-content/uploads/2022/01/SNUEP_N126_def.pdf). Le remplacement des professeurs absents, en dépit des déclarations du ministre, est toujours problématique : une professeure d'économie-gestion absente depuis le début d'année n'a été remplacée qu'à la mi-janvier. En EPS, un professeur n'a pas été remplacé entre septembre et mi-novembre. La fiche académique de cadrage RH, derrière la promesse de gestion individualisée, fait craindre davantage d'arbitraire.*

Enfin, le bilan de la réforme du lycée est loin d'être aussi rose que le suggère la communication ministérielle.

Avant	Après
<i>Des élèves qui pouvaient se réorienter encore en fin de première en cas d'erreur d'orientation.</i>	<i>Les effectifs de spécialité sont scrutés dès janvier de l'année précédente, par peur que l'une d'entre elle n'ouvre pas faute de demande. Un changement, même en début de première, peut s'avérer inenvisageable.</i>
<i>Des sections L, ES et S qui laissaient l'éventail de choix d'orientation ouvert.</i>	<i>Une orientation en entonnoir qui se resserre d'année en année : un élève qui abandonne SVT puis se rend compte qu'il aimerait faire médecine sera mal classé dans Parcoursup.</i>
<i>Les mêmes sections dans tous les établissements de France.</i>	<i>La spécialité NSI n'a jamais pu ouvrir. Des élèves de spécialité SI ont dû l'abandonner ou aller ailleurs faute d'un nombre suffisant d'élèves. Certaines doublettes sont refusées.</i>

<i>Pas de concurrence entre matières et entre établissements.</i>	<i>Une mise en concurrence des spécialités à propos de l'abandon en fin de la première qui crée des tensions.</i>
<i>Une séparation nette entre évaluations sommatives et examens certificatifs.</i>	<i>Une pression importante du contrôle continu qui rend les élèves obsédés par leurs notes et augmente les contestations. Une confusion entre baccalauréat et contrôle continu.</i>
<i>Des emplois du temps souples</i>	<i>L'impossibilité de rattrapage si une séance de spécialité saute, et des emplois du temps compliqués pour de nombreux collègues. La réforme a tellement simplifié qu'il est devenu nécessaire d'enseigner jusqu'à 18 h deux jours par semaine. Les passages à la cantine sont difficiles au vu du grand nombre d'élèves à faire passer.</i>
<i>Des possibilités de planifier des sorties et des voyages en seconde et première.</i>	<i>Une pression du contrôle continu et du calendrier scolaire qui coupe toute velléité de projet en-dehors de la seconde.</i>
<i>Des classes avec un professeur principal qui connaît tous les élèves.</i>	<i>De l'avis des élèves même, la notion de classe n'existe plus. L'attribution de professeurs principaux à tous les élèves d'une même terminale pose encore problème.</i>
<i>Selon les années, des classes de 25 à 35 élèves.</i>	<i>Des classes de tronc commun forcément chargées, ce qui nuit aux apprentissages des plus fragiles.</i>
<i>Des AESH rattachées à l'établissement à l'année.</i>	<i>Des PIAL qui mutualisent les AESH, quitte à exiger d'eux qu'ils aillent plusieurs semaines en primaire ou en collège sans en avoir eu l'expérience. Une gestion opaque qui ne dépend pas des chefs d'établissement. L'individualisation de l'aide baisse : une AESH peut changer jusqu'à cinq fois d'élève en une journée, des ULIS sont mis en binôme, etc...</i>
<i>Un ou deux voyages scolaires à l'étranger chaque année.</i>	<i>En laissant de côté la situation sanitaire, la réforme de la taxe d'apprentissage a durement touché les finances du lycée. Le poste qui a le plus souffert est celui des crédits pédagogiques : -25% en moyenne de crédits pour le CDI et pour les crédits pédagogiques, qui ne sont plus attribués par matière, mais globalement. Organiser un voyage à l'étranger semble inenvisageable. Des élèves ayant obtenu un prix à Paris, une partie de l'argent du prix a été utilisé pour qu'ils aillent le récupérer.</i>

Une représentante des élus ATOSS ajoute que l'insuffisance de revalorisation salariale concerne également les personnels administratifs.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation souhaitent que la motion soit soumise au vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abst : 3

Acte N° 42

Portes ouvertes 2022

Il est proposé de les reporter au samedi 19 mars de 9 h à 12h, conformément aux recommandations sanitaires.

Pour : 21 Contre : 0

Abst : 0

Acte N° 44

Point situation sanitaire :

Elèves contaminés: 174 au 7 février 2022 8h

Personnels contaminés au 7 février 2022 8h : 22

Depuis le 3 janvier dernier, les 34 classes de l'établissement ont été concernées par des absences liées à la situation sanitaire, qu'il s'agisse d'isolement suite à l'absence de vaccination ou à la contamination : 352 élèves (compris ceux en stage) ont été absents pour ces motifs, soit 52 % des élèves. Certains ont cumulé jusqu'à 28 demi journées d'absence pour ces motifs. Ce sont les élèves de la voie GT qui ont été le plus absents.

Depuis le 24 janvier, le service de vie scolaire a en charge le contact tracing, en l'absence de l'infirmière non remplacée, sauf un jour où une médiatrice est venue.

La Proviseure rappelle les aménagements du BGT et professionnel (consultables en page d'accueil de l'ENT) qui ont été décidés par le Ministère

Enfin, encore une fois, les gestes barrière, en particulier le port du masque, ne sont pas suffisamment respectés.

Mme la Conseillère régionale indique qu'elle va faire part de la demande de capteurs de CO2 supplémentaires. Elle ajoute que l'application Carte Jeune permet désormais aux élèves d'avoir accès à de sessions de formation gratuites au Gestes Qui Sauvent (GQS).

Pas de Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance

C. LEGONTE

La Présidente

S. BERGOUIGNOUX

